

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Tombé

N° CF1829

AMENDEMENT

présenté par

M. Raux, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Voynet, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier et M. Thierry

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	0	0
Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030	0	27 628 478
TOTAUX	0	27 628 478
SOLDE	-27 628 478	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Écologiste et Social vise à supprimer les crédits consacrés au programme « Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030 » inscrits au sein de la mission « Sport, jeunesse et vie associative » du projet de loi de finances pour 2026.

Cet amendement traduit notre opposition à l'organisation actuelle des JOP 2030, en totale incohérence avec les conditions écologiques et budgétaires.

Alors que la France s'est engagée à réduire drastiquement ses émissions de gaz à effet de serre et à adapter ses politiques publiques aux contraintes climatiques, l'organisation de jeux d'hiver en 2030 dans les Alpes françaises est une criante contradiction.

Selon les projections du GIEC, l'enneigement naturel continuera de se réduire fortement d'ici 2030, rendant nécessaire le recours massif à la neige artificielle, à la mobilisation d'importantes ressources en eau et à une consommation énergétique accrue : autant d'éléments contraires à la sobriété prônée par les politiques climatiques nationales et européennes.

Sur le plan budgétaire, l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030 représente un engagement financier lourd pour l'État et les collectivités. Pourtant, le Gouvernement répète à longueur de journée à notre assemblée que les conditions budgétaires actuelles contraignent toute politique publique.

Quel est donc le sens de financer par de l'argent public ce grand événement sportif international tout en – dans le même projet de loi de finances – sabrant dans les moyens pour la démocratisation de la pratique sportive, la rénovation et construction d'équipements sportifs et les aides aux départs en vacances des enfants ?

À sa politique habituelle, l'orientation de l'argent public du Gouvernement est indécente et profite à un petit nombre.

En conséquence, cet amendement propose une suppression de 27 628 478 d'euros de crédits, en AE et en CP, des actions 01 « Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques Alpes 2030 » et 02 « Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques Alpes 2030 » du programme n° 385 « Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030 ».